



Réclamation du commerçant suite erreur

Par **sehaliah**, le **24/02/2012** à **15:26**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté 3 produits récemment dans un magasin.rrnrnLes 3 produits sont notés sur mon ticket de caisse avec leur montant, le montant total sur le ticket de caisse est de 44€.rrnrnJe paye en carte bleue le montant de 44€.rrnrnSeulement la vendeuse me rappelle la semaine suivante en me disant qu'il y a une erreur sur mon ticket et que la machine n'a pas pris en compte l'un des produits pourtant bien inscrit. En effet, en faisant le total sur une calculatrice à part le montant est de 63€ et non 44€.rrnrnElle me réclame maintenant la différence et me demande de repasser payer, sachant que le magasin n'est pas dans ma ville, que j'ai 1h de route pour y aller etc... rnrnJe ne suis pas à 19€ près et il semblerait que je les dois mais je vais devoir personnellement engager des frais pour une erreur qui n'est pas de mon fait. Avez vous des conseils?

Par **pat76**, le **24/02/2012** à **19:06**

BonjourrrnrnVous avez payé le prix affiché sur le ticket, vous n'avez pas à retourner payer quoi que ce soit.

Par **Ales**, le **25/02/2012** à **23:33**

En fait c'est plutôt le magasin voir la vendeuse qui sont responsables... rnrnIls vous aurez envoyé une lettre s'ils étaient sûr d'eux, pas un appel téléphonique.